

Annexe 1 – Calendrier de mise en œuvre des recrutements exceptionnels pour l'année 2022

Le calendrier des recrutements 2022 est fixé conformément au tableau ci-après.

| Session 2022 Calendrier prévisionnel des recrutements complémentaires au titre du repyramidage de la filière ITRF au 21 avril 2022 | | | |
|---|--|---|----------------------------------|
| Recrutements complémentaires Repyramidage de la filière ITRF | | | |
| Opérations | Listes d'aptitude exceptionnelles IGE et IGR | Examens professionnels exceptionnels ASI | Listes d'aptitude spéciales Tech |
| Ouverture d'Atria (volume de postes) aux établissements pour arbitrer et valider le contingent des volumes de postes d'ASI | -- | Du jeudi 5 au jeudi 12 mai 2022 | -- |
| Atria Coloration des postes ITRF : « coloration » (emplois-types) des demandes de recrutements validées dans Atria | -- | Du lundi 16 au mercredi 18 mai 2022 | -- |
| Atria Coloration des postes ITRF : transmission à DGRH D5 du fichier des emplois colorés (ASI) et de la liste exhaustive des établissements d'affectation des candidats (+ adresse email de contact) pour les LA exceptionnelles d'IGE et d'IGR (C1-1/C2-2) | Au plus tard le vendredi 20 mai 2022 | | -- |
| Répartition de l'organisation des recrutements par DGRH D5 (examens professionnels exceptionnels d'ASI) | -- | Du lundi 23 au mercredi 25 mai 2022 et du lundi 30 au mardi 31 mai 2022 | -- |
| SI Seniorita + WebITRF : paramétrage final par DGRH CI et VSR par DGRH D5 | Du mercredi 1 ^{er} juin au vendredi 3 juin 2022 et du mardi 7 juin au vendredi 10 juin 2022 | | |
| Élaboration et publication des arrêtés d'ouverture | Du mercredi 1 ^{er} juin au mercredi 15 juin 2022 | | -- |
| Ouverture des inscriptions | Jeudi 16 juin 2022 12 h 00 (heure de Paris) | | -- |
| Clôture des inscriptions (date limite de renvoi des dossiers de candidature) | Mercredi 13 juillet 2022 12 h 00 (heure de Paris) | | -- |
| Date limite de retour des dossiers par les établissements/services à la DGRH via WebITRF | Au plus tard le vendredi 22 juillet 2022 | -- | -- |
| Date limite de remontée des dossiers à la DGRH, bureau C2-2 | -- | -- | Vendredi 26 août 2022 |

| | | | |
|---|--|--|--|
| Organisation des épreuves d'admissibilité des examens professionnels exceptionnels d'ASI et publication Web des résultats + finalisation de l' étude de la recevabilité | -- | Au plus tard le jeudi 15 septembre 2022 afin d'être en mesure de respecter le calendrier d'admission | -- |
| Examen des dossiers de candidature à la liste d'aptitude spéciale de Tech | -- | -- | Jusqu'au jeudi 22 septembre 2022 |
| Publication des résultats de la liste d'aptitude spéciale de Tech | -- | -- | Au plus tard le lundi 26 septembre 2022 |
| Organisation des épreuves d'admission des examens professionnels exceptionnels d'ASI et publication Web des résultats | -- | Au plus tard le jeudi 13 octobre 2022 | -- |
| Publication des résultats des listes d'aptitude exceptionnelles IGE et IGR | Deuxième quinzaine de novembre 2022 | -- | -- |
| Remontée des dossiers des lauréats aux examens professionnels exceptionnels d'ASI au ministère pour nomination | -- | Au plus tard le vendredi 14 octobre 2022 | -- |

S'agissant des examens professionnels exceptionnels **qui doivent être ouverts par BAP (branche d'activité professionnelle) et emploi-type pour les ASI** :

- Le bureau DGRH C1-1 effectuera, à titre exceptionnel, la pré-saisie, dans Atria, des contingents au titre de 2022 pour chaque établissement à partir du 5 mai 2022.
- Les établissements pourront solliciter, en cas de difficulté, un ajustement à la marge de leur contingent, puis devront valider, **au plus tard le 12 mai**, le contingent qui aura été arrêté par le bureau DGRH C1-1.
- **Le volume de postes d'ASI définitivement arbitré par le bureau DGRH C1-1 devra ensuite être impérativement coloré par chaque établissement en BAP et emplois-types.**
- Chaque établissement devra, **du 16 au 18 mai 2022, délai de rigueur**, renseigner la coloration par emploi-type des différents emplois qui auront été validés, ainsi que les coordonnées du contact en charge de la gestion des candidatures (adresse e-mail stable essentielle à la gestion future des opérations de recrutement), dans l'application Atria-Coloration.

La période de saisie étant très courte, et les saisies réalisées définitives une fois l'application refermée, **il est indispensable que chaque établissement prépare très précisément et dès que possible**, à l'aide de Referens III¹, les colorations qu'il devra saisir en ligne dans Atria à partir du recensement qu'il aura effectué de ses agents éligibles à cet examen professionnel et intéressés par une possibilité de promotion.

¹ <http://referens.enseignementsup-recherche.gouv.fr>